

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.161

L'An Deux Mille Deux, le 13 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

6 DECEMBRE 2002

**DATE D'AFFICHAGE**

6 DECEMBRE 2002

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes GEOFFROY, MONTRON, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. LIBOUBAN représenté par Mme GEOFFROY  
M. MERLE représenté par Mme JOLY

**ABSENTS-EXCUSES** : Melle BARRAUD-DUCHERON - Melle LABEYRIE

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 29  
Nombre de Votants : 31

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : SEMGET : REPRISE DE L'ACTIF ET DU PASSIF DANS LE BUDGET

**VOTE** : UNANIMITE

Par délibérations des 28 novembre 2000 et 29 juin 2001, le Conseil Municipal a décidé la dissolution anticipée de la SEMGET et a retenu pour ce faire la procédure de dissolution sans liquidation après avoir réuni toutes les parts sociales entre ses mains.

Les représentants de la commune ont par ailleurs été autorisés à voter la dissolution anticipée qui est intervenue à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SEMGET réunie le 2 mai 2002.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- CONSIDERANT la dissolution sans liquidation de la Société SEMGET consécutivement à l'acquisition de l'ensemble des parts sociales par la VILLE DE ROYAN
- OUI l'exposé du rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

#### D E C I D E

- d'autoriser l'intégration du bilan définitif de la SEMGET, selon le détail joint en annexe, et ceci conformément aux règles de la comptabilité publique,
- de donner délégation à Monsieur le Maire ou à Monsieur le Premier Adjoint par délégation, pour exécuter les engagements antérieurs et assurer l'ensemble des formalités nécessaires à cette reprise d'engagements,
- d'autoriser l'exécution de l'actif et du passif, intégrés dans le compte de gestion du comptable par opérations d'ordre non budgétaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 16 décembre 2002  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**